



DrySan® Oxy

Description

DrySan Oxy est un détergent désinfectant liquide, prêt à l'emploi, sans rinçage, pour les surfaces en industries agroalimentaires.

Qualités

- Détergent et désinfectant ne laissant aucun résidu de matière active biocide
- Autorisé sans rinçage
- Destiné aux environnements secs
- Bon pouvoir mouillant des surfaces
- Pratique et facile à utiliser - pas de mélange ou de dilution requis
- Large spectre antimicrobien
- Plus adapté sur les surfaces chaudes que les solutions alcooliques
- Utilisation possible en zone ATEX



- Numéro d'enregistrement NSF D2: 156295

Propriétés

Caractéristiques

. Aspect : liquide incolore clair à opaque

Physico-chimiques

. Nature : acide

. pH : $2,2 \pm 0,2$

. Densité à 20° C : $1,00 - 1,02 \text{ g/cm}^3$

. Solubilité à 20 °C : miscible dans l'eau en toutes proportions

. Températures de stockage : +5 à +25°C

. Taux de P : <0,001 %

. Taux de N : <0,002 %

. Taux de S : <0,003 %

. DCO : non applicable

Comportement

Le DrySan Oxy est

vis-à-vis des matériaux

- Compatible avec la plupart des matériaux rencontrés dans l'industrie agroalimentaire :
 - Les métaux : l'aluminium, les aciers inoxydables (qualité minimum DIN 1,4301 = AISI 304).
 - Les plastiques : Polyfluorure de vinylidène (PVDF), Polychlorure de vinyle (PVC), polyéthylène haute densité (PE-HD), Polypropylène (PP), Polyoxyméthylène (POM), Polyméthacrylate de méthyle (PMMA)
 - Les caoutchoucs : Ethylène-propylène-diène monomère (EPDM), Fluoroélastomère (FKM et HF FKM), Butadiène-acrylonitrile (NBR).
- N'est pas recommandé sur les surfaces en alliages (AlMg3) ou en Polycarbonate (PC) et est incompatible sur les surfaces en Cuivre et en Laitons.

Compte tenu de la multitude de matériaux, il est conseillé de tester l'aptitude.

Efficacité microbiologique

EN 13727 Efficacité bactéricide - Suspension

Critère de validation	Organismes testés	Température	Conditions de saleté (3.0 g/L BSA + 3.0 g/L hématies de mouton)
> 5 log de réduction	Bactérie - <i>Staphylococcus aureus</i> - <i>Pseudomonas aeruginosa</i> - <i>Enterococcus hirae</i>	20°C	1 min
		10°C	5 min

EN 1650 Efficacité levuricide – Suspension

Critère de validation	Organismes testés	Température	Conditions de saleté (3.0 g/L BSA + 3.0 g/L hématies de mouton)
> 4 log de réduction	Levure - <i>Candida albicans</i>	20°C	5 min
		10°C	5 min

EN 13697 Bactericide,levuricide – Test de surface

Critère de validation	Organismes testés	Température	Conditions de saleté (3.0 g/L BSA + 3.0 g/L hématies de mouton)
Efficacité bactéricide >4 log reduction	Bactérie - <i>Staphylococcus aureus</i> - <i>Enterococcus hirae</i> - <i>Escherichia coli</i> - <i>Pseudomonas aeruginosa</i> - <i>Salmonella typhimurium</i>	20°C	5 min
		10°C	5 min
Efficacité levuricide >3 log reduction	Levure - <i>Candida albicans</i>	20°C	5 min
		10°C	5 min

EN 16615 Efficacité bactéricide, levuricide et fongicide – Test avec essuyage de surface

Critère de validation	Organismes testés	Température	Conditions de saleté (3.0 g/L BSA + 3.0 g/L hématies de mouton)
Efficacité bactéricide > 5 log de réduction	Bactérie - <i>Staphylococcus aureus</i> - <i>Enterococcus hirae</i> - <i>Escherichia coli</i> - <i>Pseudomonas aeruginosa</i> - <i>Salmonella typhimurium</i>	20°C	1 min
		10°C	5 min
Efficacité levuricide >4 log reduction	Levure - <i>Candida albicans</i>	20°C	1 min
		10°C	5 min

Conclusion: Le produit est efficace en tant que bactéricide (y compris Salmonella) levuricide et fongicide pour les surfaces traitées par pulvérisation et essuyage. Utilisation en pur dans des « conditions de saleté » à 10-20°C, avec un temps de contact de 5 minutes, pour les industries de transformations de produits d'alimentation humaine et animale.

Application

Domaine d'application

DrySan Oxy est un détergent désinfectant prêt à l'emploi pour toutes les surfaces en contact avec les denrées alimentaires.

DrySan Oxy est applicable en spray pur avec essuyage comme par exemple sur les machines de coupe ou d'emballage et les zones de soutirage ou remplisseuses.

Drysan Oxy peut être utilisé pour la désinfection des écrans.

Veuillez nous consulter pour les précautions à mettre en œuvre en termes de compatibilité.

Autorisation

- L'autorisation de l'Union BPR a été officiellement publiée dans le RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2022/1423 DE LA COMMISSION du 22 juillet 2022 accordant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides "Hydrogen Peroxide Family 1". L'autorisation pour Drysan Oxy est publiée sous le numéro : EU-0024303-0002 1-2
- Le RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2022/1423 DE LA COMMISSION est une autorisation de l'Union qui signifie que Drysan Oxy peut être commercialisé dans les 27 États membres de l'Union européenne et est valable du 15 septembre 2022 au 31 août 2032.
- Le règlement sur les produits biocides (règlement Biocide BPR UE 528/2012) qui concerne la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides dans l'Union européenne (UE) est en vigueur et offre un processus d'autorisation et d'approbation harmonisé et plus centralisé pour les produits biocides.
- Substance active :
Peroxyde d'hydrogène : 1,00 % m/m.
- Produit conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 pris pour application de l'article 11 du décret n°73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1er août 1905, modifié par l'arrêté du 19/12/2013 concernant les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux. A noter qu'il existe une obligation générale de faire suivre l'application par un rinçage à l'eau potable ou à la vapeur d'eau.

Mode d'emploi

Concentration :	Pur.
Mode d'application :	Pulvériser la surface à nettoyer/ désinfecter puis essuyer
Distance de pulvérisation :	30 cm
Dose d'emploi :	De 10 à 30 ml par m²
Pas de rinçage obligatoire après utilisation.	

Sécurité et précautions d'emploi

Les symboles de danger ainsi que les phrases de risques en application sont mentionnés sur la fiche de données de sécurité de chaque produit ECOLAB. Nous vous recommandons de suivre nos formations et d'utiliser notre livret sécurité pour une utilisation sécurisée des produits détergents et désinfectants. Votre responsable de secteur ECOLAB se tient à votre disposition pour tout renseignement.

Avant utilisation, lire attentivement les conseils mentionnés sur l'étiquette ou la Fiche de Données de Sécurité du produit.

Obtention des fiches de sécurité : consulter le site internet

<http://fr-fr.ecolab.com/>

Ecolab Deutschland GmbH confirme par la présente que l'autorisation de l'Union BPR a été officiellement publiée dans le RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2022/1423 de la COMMISSION du 22 juillet 2022 accordant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides "Peroxyde d'hydrogène famille 1". L'autorisation est publiée sur le lien suivant : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32022R1423&qid=1658326396245>

Le règlement d'exécution (UE) 2022/1423 de la Commission est une autorisation de l'Union, ce qui signifie que le Drysan Oxy peut être commercialisé dans les 27 États membres de l'Union européenne et qu'il est valable du 15 septembre 2022 au 31 août 2032.

Le règlement sur les produits biocides (RBP, règlement (UE) 528/2012) qui concerne la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides dans l'Union européenne (UE) est en vigueur et offre un processus d'autorisation et d'approbation harmonisé et plus centralisé pour les produits biocides au niveau européen et vise à harmoniser le marché.

Suite à la publication du RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION (UE) 2022/1423, les approbations locales existantes (avant le RBP) seront progressivement supprimées.

N° BPR : EU-0024303-0002 1-2

Les déclarations, les informations et les données présentées ici sont jugées précises et fiables. Ces informations décrivent les caractéristiques du produit en usage ordinaire, mais ne peuvent être considérées comme une garantie, une garantie expresse ou une garantie implicite pour l'adéquation à un usage particulier et ne doivent pas étendre les droits de garantie (le cas échéant). Les spécifications et les performances peuvent varier en fonction des conditions opérationnelles. Étant donné que de nombreux paramètres influenceront le rendement et l'applicabilité du produit, ces informations n'exonèrent en aucun cas l'utilisateur de sa responsabilité en ce qui concerne l'adéquation du produit et les mesures de sécurité appropriées à prendre.

FH 0200 – 04/23 – 18

Ecolab snc
10 avenue Aristide Briand
92220 Bagneux.
www.ecolab.com

ECOLAB®
Food & Beverage Division